Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [6-7]

Artikel: 71e assemblée de l'Association pour les droits de la femme : Tatiana Mamanova

Autor: Mamanova, Tatiana / S.Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les assemblées du printemps

81e assemblée de délégués de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Egalité et responsabilité

C'est sous une surprenante bourrasque de neige que les déléguées de l'ASF se sont retrouvées à Zurich le 24 avril.

On peut se demander à quoi ressemble une réunion de femmes aussi dissemblables que possible dans leurs appartenances, leurs intérêts et leur aspect. L'Alliance regroupe toutes les femmes de Suisse ayant un lien avec une organisation constituée ; femmes gymnastes neuchâteloises, théologiennes de Schaffhouse, femmes médecins vaudoises et horticultrices de Coire. C'est ainsi que la salle, où près de trois cents femmes discutaient, présentait la plus grande diversité, du petit knicker à la large jupe de jersey, des cheveux noirs frisottés aux imposants chignons grisonnants. Une chose commune cependant : toutes ces femmes avaient conscience de représenter une force et une volonté, chaque déléguée exprimant l'avis de centaines ou d'un millier de femmes.

Comme l'ont rappelé Mmes Meyer-Fröhlich, présidente du Centre de liaison de Zurich et Evelina Vogelbacher-Stampa, présidente de l'ASF, nous avons enfin acquis l'égalité dans la Constitution suisse le 14 juin 1981, mais cette égalité est encore loin d'être conquise sur le plan professionnel et salarial ; et puis « égalité = responsabilité ». C'est sur ce thème que cette journée du 24 avril a fait porter une longue réflexion : le thème de la responsabilité, individuelle et collective. C'est une notion neuve pour les femmes qui pendant des millénaires ont mis en priorité les besoins des enfants et des maris, et ont toujours repoussé derrière elles leurs propres désirs pour s'adapter docilement aux besoins de la famille ou de la tribu.

Egalité, responsabilité vis-à-vis de l'Etat et la défense générale

Sujet difficile, dont Irène Thomann-Baur, vice-présidente de l'ASF, se tira avec honneur. Elle tenta de faire le point en réfléchissant à tout ce qu'implique la notion d'égalité. Cette égalité reconnaît ses propres limites qui se confondent avec ses responsabilités, toute liberté individuelle étant limitée à celle des autres. La liberté à disposer de soi-même caractérise un Etat démocratique ; c'est donc le devoir de cet état de garantir cette libre disposition, et de la défendre éventuellement. Notre désir à tous n'est-il pas de vivre ensemble dans la confiance et dans la paix ?

Egalité et responsabilité dans la famille et l'éducation

C'est Carla Bossi-Baroni, vice-présidente elle aussi, qui a réfléchi à la complexité de ce thème. Il lui semble logique que la libération dont est témoin notre société moderne s'exprime à travers les jeunes et les femmes. C'est par la formation professionnelle que la femme est devenue consciente de ses propres capacités, de ses besoins culturels et de son énergie inépuisable au service de la famille et de l'éducation.

Il faut préparer nos filles au double rôle à l'intérieur et l'extérieur du foyer ; l'éducation à la responsabilité commence très tôt, mais ce seront les prochaines générations qui pourront apprécier l'immense effort accompli par les femmes d'aujourd'hui.

Egalité et responsabilité dans la formation professionnelle et le travail

Anny Hamburger, membre du Comité de l'ASF, a tracé un tableau réjouissant de la vie professionnelle des femmes. Elle-même commença à gagner sa vie à une époque de dur chômage, alors que les femmes devaient offrir des garanties non seulement de compétences, mais morales avec mœurs austères. Les préjugés étaient tels que les jeunes filles n'avaient qu'un tout petit choix de professions, infirmières ou enseignantes, impliquant le célibat.

Aujourd'hui, le choix est pratiquement libre. L'ASF s'est efforcée dès sa fondation d'aider les jeunes filles dans le choix et l'exercice de leur profession. Elle s'est intéressée à la co-éducation, à élargir l'éventail des possibilités en collaborant avec les orientations professionnelles et l'OFIAMT, en obtenant la même éducation pour garçons et filles, en organisant des cours de recyclage ou de formation permanente. Elle tente de préparer l'avenir, en étudiant les possibilités de travail à temps partiel, les conséquences de l'informatisation, etc.

La qualité et la richesse du travail des femmes se sont beaucoup améliorées, mais il reste encore beaucoup à faire, sur le plan du salaire notamment. Il faut que les jeunes femmes soient conscientes de leurs responsabilités et de leur juste valeur afin qu'elles occupent la place permise par leurs dons et leurs possibilités.

L'Alliance de sociétés féminines a un bel avenir d'activités devant elle : une journée sur le travail à temps partiel qui prendra place au Comptoir de Lausanne en septembre prochain, un voyage en Chine pour quelques-unes proposé par « All China's Women Organization », un séminaire sur les problèmes des femmes vis-à-vis de l'informatisation, etc. Nous en reparlerons.

B. vd W.

71e assemblée de l'Association pour les droits de la femme

Invitée : Tatiana Mamonova

Ce n'est pas souvent qu'on entend du russe à l'ADF ! Pour sa 71e assemblée générale, qui eut lieu le 15 mai à Lausanne, l'**Association suisse pour les droits de la femme** avait invité Tatiana Mamonova, féministe russe exilée depuis 1980 à Paris.

Souvenez-vous : en hiver 79-80, les féministes de France, de Suisse, se passaient des traductions dactylographiées (parues depuis aux Editions des femmes) d'un samizdat féministe ; il s'agissait du premier **Almanach des femmes russes,** recueil de textes, de poèmes, de témoignages de féministes russes. On sut tout de suite en Occident que quelques-unes de ces femmes avaient des ennuis avec le KGB. Le mot d'ordre circula en France, en Suisse, de leur écrire des lettres d'encouragement et l'adresse de Tatiana Goritcheva parut dans quelques journaux féministes. La section vaudoise de l'ADF envoya à cette amie de notre conférencière une lettre munie de 60 à 70 signatures. C'était en février 1980.

C'est sur la proposition de la section bâloise que le comité de l'ADF-suisse prit l'initiative d'inviter **Tatiana Mamonova** et de susciter pour elle tout un programme (rencontres avec les Femmes pour la paix et interviews).

Tatiana Mamonova retraça, pour les déléguées de l'ADF et le public, les péripéties

entourant la publication des trois almanachs parus, jusqu'au moment où elle dut quitter Léningrad ; elle-même en était l'un des moteurs ; elle avait déjà songé, dans les années 60, à lancer un journal féministe s'insurgeant contre l'existence d'un seul et unique magazine pour femmes qui montre inlassablement « la vie merveilleuse des femmes russes pour lesquelles il n'y a aucun problème, puisque Constitution et lois garantissent l'égalité entre hommes et femmes ». Mais les textes et les faits ne concordent pas du tout et Tatiana Mamonova éprouva de plus en plus fort le besoin de parler avec d'autres de la condition dure des femmes dans son pays et des discriminations dont elles sont victimes. Ses idées bien sûr ne sont pas du goût du KGB qui la convoqua déjà avant la publication de l'almanach et lui signifia au moment du 3e almanach qu'il valait mieux partir. (Nous reviendrons plus longuement sur la personnalité de T. Mamonova dans un prochain numéro).

Quant à l'**assemblée générale** proprement dite, nous nous bornerons à en signaler quelques points seulement. Relevons la présence de Mmes Lotti Ruckstuhl, présidente d'honneur, Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, Françoise Champoud représentant l'exécutif lausannois, tandis que Geneviève Rime représentait le Bureau du législatif lausannois. Marie-Thérèse Stockmann, syndic et plusieurs députées de différents cantons assistèrent également à l'assemblée.

Me Simone Walder-de Montmollin, avocate à Bulle fut **élue** au comité.

Parlant des **réalisations récentes** de certaines **sections,** la présidente, Christiane Langenberger les félicita de leur travail : la section de la Singine pour son analyse du Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, la section de Genève pour son étude sur l'image de la femme dans les livres scolaires ; la section de Lausanne pour son cours de lecture de la presse économique ; la section d'Argovie pour son étude des écoles alternatives et celle de Bâle pour sa présence à la MUBA pendant 10 jours au stand des livres de femmes.

Christiane Langenberger souligne l'importance de l'étude des projets de lois qui nous sont soumis en **consultation** et la nécessité de veiller à ce que nos suggestions ne soient pas écartées pour des motifs insuffisants. A ce propos, l'ADF qui suit depuis longtemps le problème de la nationalité de la femme (+ droit de cité cantonal), qui s'est exprimée très fermement à ce sujet il y a quelques années, souhaite que ce problème soit présenté en lui-même lors d'une future votation populaire et non dans un ensemble de réformes concernant aussi la naturalisation des étrangers. (Nous reviendrons sur ce problème important prochainement ; signalons que sur le plan cantonal, Bâle-Ville vient de garantir le droit de cité à toutes ses ressortissantes, qu'elles épousent des étrangers ou des Confédérés.)

L'ADF se propose d'organiser une journée d'étude sur l'entrée de la Suisse à l'ONU.

La section de Lausanne demande l'organisation d'un séminaire consacré à une **redéfinition des buts de l'association** et de sa conception du féminisme. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité, de même que celle de la section de Schaffhouse qui souhaite que chaque section fasse un **inventaire des possibilités de formation existant pour les filles et les garçons,** ceci pour chaque canton : à Schaffhouse 140 dont 57 seulement sont susceptibles d'être suivies par les deux sexes.

L'ADF a failli renoncer à « sa » page dans « **Mir Fraue** » ; le journal suisse alémanique était devenu ces dernières années si plat que le voisinage de la page de l'ADF avec de piètres pages peu féministes n'était plus acceptable. Depuis janvier 1982, le journal s'est considérablement amélioré grâce à une nouvelle rédactrice. L'ADF hésitait cependant à maintenir sa page à cause du coût élevé de celle-ci (Fr. 2 400.— par an), mais un don spontané d'un membre honoraire couvrira ce coût pendant deux ans, aussi la question s'est-elle trouvée résolue de façon fort heureuse.

La révision des statuts dut être remise à plus tard, faute de temps.

S. Ch.

23e assemblée de la Fédération Romande des Consommatrices

Le choix du consommateur

Au Casino de la Rotonde, à Neuchâtel, la FRC a tenu sa 23e assemblée de déléguées. 220 représentantes des sept sections cantonales et des groupes romands de Bâle et Zurich étaient présentes. La partie statutaire occupa la matinée, l'après-midi, après un repas en commun, étant reservé à un débat ouvert au public, sur « **le choix et la responsabilité du consommateur** ».

Comble, l'immense salle du Casino. A son extrémité, sur un podium surélevé, la tribune occupée par les dirigeantes de la FRC et les oratrices, ornée sur le devant d'une lignée de gerbes fleuries portant chacune un caractère bien régional, hommage d'accueil des sept groupes de la section neuchâteloise à ses hôtes.

Campagnes et priorités

Le rapport de la présidente, Mme Irène Gardiol, cite un nombre de membres-abonnés à **J'achète mieux** (journal de la FRC) qui frôle les 50 000, base solide d'où rayonne l'influence de la Fédération, entraînée par ses 300 militantes actives en Suisse romande. Le champ des tâches de la FRC, infiniment vaste, ne cesse de s'élargir. Il importe de faire un choix et d'en dégager les priorités qui furent, entre autres, au cours de l'exercice écoulé, l'action victorieuse pour **l'article constitutionnel sur la protection des consommateurs,** avant la votation du 14 juin, la présentation et la défense de **l'initiative FRC pour une surveillance des prix** permanente, limitée aux domaines où ne s'exerce pas la libre concurrence, son inlassable propagande pour l'usage de **lessives sans phosphates** afin d'enrayer la pollution des eaux, son étude approfondie des **cultures biologiques,** en collaboration avec la station fédérale de Changins, ses interventions et réclamations pour que soit interdit tout **fourrage contenant des hormones** (élevage des veaux).

Le secrétariat général de la FRC, qui occupe une secrétaire à plein temps et trois personnes à mi-temps, assure le contact avec les sections cantonales, tient à jour le fichier des membres-abonnés, gère les stocks de matériel. En plus y sont également occupées trois collaboratrices permanentes, Mme F. Michel, rédactrice en chef de JM et deux économistes, Mmes Giroud et Vernay, qui gardent en même temps le contact avec les médias et les différentes commissions spéciales de la FRC.

Les dadas des cantons

Les présidentes cantonales ont souligné chacune un thème préférentiel. Les produits agricoles et les récoltes, pour le Valais ; au Jura, les eaux et la pollution ; pour Genève, la santé et l'alimentation ; à Neuchâtel, les achats, assortis d'émissions scolaires ; pour Fribourg, le budget familial et l'alimentation, son poste le plus important. Autant de notes variées qui mirent en évidence le caractère diversifié des sections, le fédéralisme de la FRC. Par ailleurs, presque toutes les sections ont fait état de leurs bureaux consommateurs-informations (CI) qui traitent des litiges entre consommateurs et fournisseurs et s'efforcent de les régler avec le concours de la juriste attitrée, Mme H. Induni.

Les responsables des commissions spéciales ainsi que les présidentes cantonales ont encore insisté sur l'urgence et l'importance des actions à poursuivre ; la protection des intérêts du consommateur, une meilleure protection de la santé, une réglementation de la concurrence déloyale, la nécessité d'une procédure de conciliation entre producteurs et consommateurs, le subventionnement des associations de consommateurs, l'envahissement publicitaire.

Le journal JM est alimenté par une dizaine de collaboratrices. Il a modifié sa présentation au cours de l'année. De six numéros, il a passé à dix et vient de sortir